



Éléments de repère

- Commune
- Batiment 2024
- Parcelle 2024

Zonage

- Zone UA
- Secteur UAa
- Secteur UAb
- Zone UB
- Secteur UBa
- Secteur UBb
- Zone UC
- Zone UD
- Zone UF
- Secteur UFa
- Secteur UFb
- Secteur UFc
- Secteur UFd
- Secteur UFe
- Zone UP
- Zone AUm
- Zone AUp
- Zone AUF
- Zone A
- Secteur AMb
- Zone N
- Secteur Nfb
- Secteur NL
- STECAL Np
- STECAL Nf

Prescriptions linéaires

- Éléments de paysage à préserver (sites et secteurs) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Ripisylve à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Prescription d'implantation
- Prescription d'implantation et de stationnement
- Prescription de hauteur

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L.113.1 du CU)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Éléments de paysage, (site et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du CU)
- Zone humide
- Zone d'exploitation de carrière
- Secteur OAP

Prescriptions ponctuelles

- Éléments bâtis d'intérêt architectural et patrimonial (article L151.23 du CU)

0 250 500 m



CITADIA - 12 Rue Édouard Belin, 62000 MONTREUIL / Tél : 03.63.02.11.41 / Fax : 03.63.02.07 / Mail : info@citadia.com



Commune de MURET

PLAN LOCAL D'URBANISME

Zonage

Vu pour être annexé à la délibération arrêtant le Plan Local d'Urbanisme

Echelle : 1:15000

Maître d'ouvrage : Commune de Muret
Mission: Plan Local d'Urbanisme
Sources: IGN, DGFIP 2022, Open Street Map
Réalisation: Citadia Conseil le 04.07.2024